



Prolongation du délai de réponse accordée jusqu'au 20.01.2022
Président de la Chambre des Députés
(s.) Fernand Etgen
Luxembourg, le 02.12.2021

Monsieur le Ministre aux Relations avec le Parlement

Luxembourg

Luxembourg, le 2 décembre 2021

Objet : Question parlementaire n°5273 du 22 novembre 2021 de Monsieur le Député Marc Goergen et de Monsieur le Député Sven Clement concernant « *Frais liés au traitement de la Covid-19* »

Monsieur le Ministre,

En date du 22 novembre 2021, la question parlementaire sous rubrique a été transmise pour compétence conjointe au Ministre de la Sécurité sociale et au Ministre de la Santé.

Je vous saurais gré de bien vouloir demander à Monsieur le Président de la Chambre des Députés d'accorder un délai de réponse supplémentaire jusqu'au jeudi 20 janvier 2022 aux Ministres impliqués dans l'élaboration de la réponse, étant donné que la collecte des éléments de réponse ne pourra pas être achevée jusqu'à l'échéance du délai imparti.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Ministre de la Sécurité sociale

(s.) Romain Schneider

*09012FF583A9